

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Mme. Arlette BRADAT, Maire, Mme. Véronique SCHUBNEL, M. Jonathan SQUILLACI, Adjoint

Mmes. Monique BOESCH, Blanche SALING

MM. Roger BILLER, Dominique BUCHER (arrivé à 20 h 15), Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Jean Hugues PEYRE, Alexandre ROSE, Sébastien SCHMITT, Steven SCHOENBECK, Luc THOMASSEY

Procuration :

- M. Laurent COTTENCEAU à Mme. Arlette BRADAT
- M. Dominique BUCHER à Mme. Véronique SCHUBNEL jusqu'à 20 h 15

Secrétaire de séance : Mme. Sabine ZINDERSTEIN

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir.

- 1°) Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 juin 2020 ;
- 2°) Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin ;
- 3°) Redevance d'occupation du domaine public par Orange ;
- 4°) Tarif pour garderie des élèves le matin avant les cours ;
- 5°) Aménagement des terrains au bas de la berge du canal Vauban en bordure de la route de Niederhergheim ;
- 6°) Aménagement d'un verger communal, d'une prairie et de haies dans le cadre du GERPLAN ;
- 7°) Enduit bicouche rue du Calvaire et rue de l'Ecluse ;
- 8°) Désignation d'un correspondant défense ;
- 9°) Election des délégués au Grand Pays de COLMAR ;
- 10°) Election du délégué au CNAS ;
- 11°) Election des délégués à l'Office du Tourisme des Bords du Rhin ;
- 12°) Election des délégués à l'Hôpital de NEUF-BRISACH ;
- 13°) Mainlevée et radiation du droit à l'action résolutoire grevant l'immeuble cadastré section 23 parcelle 50/1 ;
- 14°) P.A.V. lotissement « Le Domaine de Castillon » ;
- 15°) Election des délégués au Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin ;
- 16°) Divers.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,
VU les statuts du Syndicat Mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin,

CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la Commune de WECKOLSHEIM au sein du syndicat précité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du Syndicat Mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin, la Commune de WECKOLSHEIM dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Les conseillers procèdent à l'élection à bulletin secret

Le Conseil Municipal, après le dépouillement, décide de désigner les délégués au Syndicat Mixte comme suit

- Délégué titulaire : Monsieur Jonathan SQUILLACI
- Délégué suppléant : Monsieur Roger BILLER

Ampliation est transmise au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

Point 3 – Redevance d'occupation du domaine public par Orange

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer les tarifs 2020 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- 41.66 euros par kilomètre et par artère en souterrain
- 55.54 euros par kilomètre et par artère en aérien
- 27.77 euros par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (sous répartiteur...).

De charger le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un titre de recettes pour un montant de 445.87 euros au compte 70323 au vu du dernier état déclaratif fait par l'opérateur de télécommunication.

Point 4 – Tarif pour garderie des élèves le matin avant les cours

- Les parents ont souvent demandé à la Directrice de l'école ainsi qu'à la mairie s'il était possible d'accueillir les élèves dès 7h30 le matin, car pour des raisons professionnelles, ils sont obligés de partir tôt le matin. Aussi, la Directrice en accord avec Madame le Maire a décidé de lancer une enquête et le résultat est que 7 élèves sont concernés pour l'instant.
- Il a été proposé à l'ATSEM d'organiser la garderie pour ces élèves à partir de 7h30 jusqu'au début des cours. Elle a accepté. Aussi, il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif pour cette prestation.
Un euro par élève et par jour est un coût raisonnable.
- Le conseil municipal, après débats, décide à l'unanimité de fixer le tarif de cette prestation à un euro.

Ce tarif sera ajouté à la page un du règlement intérieur du périscolaire.

Point 5 – Aménagement des terrains au bas de la berge du canal Vauban en bordure de la route de Niederhergheim

Afin de marquer visuellement l'entrée dans le village, par la rue de Niederhergheim, la Commission Environnement propose d'aménager les terrains situés au bas de la berge du canal. Outre l'embellissement apporté par la réalisation de cet aménagement, le projet a également vocation à répondre à un objectif de renforcement de la sécurisation routière. En effet, la dernière étude effectuée avait mis en avant le fait que l'absence d'aménagement particulier à l'entrée du village, ne donnait pas l'impression aux usagers de la route d'entrée dans une agglomération.

Le projet prévoit 5 espaces arborés d'une longueur de 12 mètres, lesquels seront séparés par une zone engazonnée de 30 mètres. Chaque espace sera composée de 5 plants. Les variétés retenues sont diverses afin que la floraison des arbres soit étalée dans le temps.

Ce projet ne bénéficie pas de subventions de la part de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach. Toutefois, une demande de subvention sera adressée à la Région et à la Conseillère départementale.

L'achat des plants constituant les haies s'élève à 526,06 € TTC auxquels il convient de rajouter le coût du mulch, estimé à 200 € TTC et des semences pour le gazon estimée à environ 200 euros TTC soit un total à charge de la commune de 926,06 € TTC. Les travaux seront réalisés en régie et sont prévus pour cet été.

Le conseil municipal, après débats, décide à l'unanimité de réaliser cette opération pour un montant de 926,06 euros TTC et demande à Madame le Maire de passer commande à l'entreprise GIESINGER et à l'entreprise LYAUNEY.

Les crédits sont inscrits en section d'investissement au chapitre 21 article 2121

Point 6 – Aménagement d'un verger communal, d'une prairie et de haies dans le cadre du GERPLAN

Plusieurs secteurs de la commune sont envisagés pour une revalorisation par la plantation d'une haie, la création d'un verger avec panneaux pédagogiques et d'une prairie fleurie. Les essences de végétaux sélectionnées seront locales et prévues pour s'inscrire au mieux au sein de l'environnement de la commune.

Ce projet sera soutenu par le GERPLAN car il respecte les critères d'éligibilité à la subvention GERPLAN et correspond aux actions 1A2_F, 1A3_F et 3B5_F du document cadre du GERPLAN : "aménager des biotopes multifonctionnels pour la faune", "recréer un réseau écologique de haies fonctionnel" et "encourager un urbanisme maîtrisé et de qualité".

Les objectifs sont multiples :

- Recréer un habitat pour la biodiversité ;
- Créer un réseau proche d'espaces favorables à la faune et la flore ;
- Aménager des espaces d'aménité pour les habitants ;
- Projet collaboratif avec l'école.

La réalisation de cette action sera effectuée en régie au cours de l'année 2021.

Dans le cadre du programme GERPLAN 2020 de la communauté de communes Pays Rhin Brisach, une enveloppe financière de 10 000 € TTC, soit 8 333 € HT a été attribué à ce projet.

Le plan de financement du projet est le suivant (basé sur le montant HT du devis qui sera réalisé) :

- 40% Conseil départemental du Haut-Rhin (subvention GERPLAN) ;
- 60% Commune de Weckolsheim.

La commission Environnement, Bois, Forêt, Chasse s'est réunie en date du samedi 20 juin 2020 afin d'étudier les différents projets relevant de cette opération et à donner un avis favorable s'agissant de sa mise en œuvre.

- Verger communal et haie champêtre : Le projet est situé sur un terrain appartenant à la commune et jouxtant le terrain du club house. D'une superficie approximative de 50 ares, le verger devrait compter une trentaine d'arbres fruitiers et sera clôturé par une haie champêtre de 190 mètres linéaires. Le verger sera agrémenté de 9 panneaux pédagogiques

Pour favoriser la biodiversité, une prairie est également fleurie.

- Prairie mellifère : Envisagée sur une partie de la parcelle dédiée au verger, cette prairie sera un espace fleuri pour les insectes.

Le coût total de l'opération, s'élève à 9 295,02€ HT soit 10 757,54€ TTC. Sur ce montant, différentes subventions du GERPLAN seront appliquées, dont le montant total est de 3 100 euros. Une demande de subvention sera également demandée à la Région.

Jean Hugues PEYRE demande quel serait le coût de l'entretien de tels aménagements et notamment du verger. Jonathan SQUILLACI lui répond qu'il ne peut momentanément pas lui donner de chiffre et que de toute façon il n'y aura pas d'entretien à effectuer pendant au moins 5 à 6 ans, le temps que la pousse des arbres le nécessite. Des solutions seront recherchées pour faire l'entretien ultérieur (associations ...).

Monsieur Steven SCHOENBECK indique qu'il a eu des demandes d'habitants concernant une éventuelle journée de citoyenneté à mettre en place. Les personnes intéressées par cette opération pourraient être contactées par la municipalité et ainsi contribuer à l'aménagement du verger communal. Madame le Maire lui répond d'inciter ces personnes à venir se présenter en mairie. Il pourrait également être demandé aux enfants de l'école de participer à la plantation de la végétation dans le cadre d'une animation pédagogique.

La question de l'arrosage a également été évoquée. Jonathan SQUILLACI indique que Monsieur SUTTER Paul pourrait continuer à faucher le terrain et qu'en contrepartie, il arroserait le futur nouvel aménagement.

Le conseil municipal, après débats, décide à l'unanimité de réaliser cette opération, de demander les subventions au titre du GERPLAN et d'autoriser Madame le Maire à passer les différentes commandes de matériaux et plants.

Les crédits sont inscrits à la section d'investissement à l'article 2152

Point 7 – Enduit bicouche rue du Calvaire et rue de l'Ecluse

Suite à des demandes des riverains qui se plaignent de la poussière soulevée lors du passage des véhicules dans ces rues, l'entreprise TRADEC a fait une proposition technique intéressante pour un montant tout à fait correct. Il s'agit de reprofiler la surface à traiter avec de la GNT B 0/14 (environ 5 cm d'épaisseur) et de réaliser un enduit bi-couche (gravier concassé 6/10 et 4/6. Dans la rue du Calvaire la surface est d'environ 364 m² et dans la rue de l'Ecluse elle est d'environ 308 m².

Lors de la réunion du 15 juin 2020, le conseil a souhaité qu'une autre offre soit sollicitée, bien que l'offre de TRADEC soit conforme aux procédures marchés publics. Madame le Maire a donc pris contact dès le 16 juin avec l'entreprise LINGENHELD qui est venue sur place et a promis de fournir un devis. L'examen de ce devis fait apparaître des prix unitaires plus élevés que celui de TRADEC, avec un surcoût au total de 6 012 euros. TRADEC a une technique adaptée à la circulation existante dans ces deux rues. Il comblera la chaussée par du gravier concassé afin de la rehausser et fera le reprofilage avant de réaliser l'enduit bicouche.

Aussi il est proposé au conseil municipal de faire réaliser ces travaux par l'entreprise TRADEC pour un montant HT de 5 169,70 euros rue du Calvaire et un montant de 4 195,40 euros HT. Rue de l'Ecluse.

Steven SCHOENBECK indique que Monsieur BERG, habitant la rue du Calvaire lui a montré qu'une bouche à égout serait recouverte de graviers. Madame le Maire le signalera à l'entreprise lors de la réunion préparatoire des travaux.

Après débat le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux et demande à Madame le Maire de signer la commande avec l'entreprise TRADEC pour un montant total de 9 365,10 euros HT soit 11 238,12 euros TTC.

Les crédits sont inscrits à l'article 2152 de la section d'investissement du budget 2020.

Point 8 - Désignation d'un correspondant défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un interlocuteur ayant en charge les questions de défense.

Le Conseil Municipal décide de nommer Flavien KOEBEL en tant que titulaire et Steven SCHOENBECK en tant que suppléant.

Le Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Haut-Rhin en sera informé.

Point 9 – Election des délégués au Grand Pays de COLMAR

Madame le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués du Grand Pays de COLMAR.

Les membres titulaires sont au nombre de trois,

Chaque conseiller municipal a voté à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Monique BOESCH avec 13 voix pour
- Véronique SCHUBNEL avec 13 voix pour
- Blanche SALING avec 13 voix pour

Le Conseil Municipal, après dépouillement décide de désigner les délégués comme suit :

Titulaire 1 : Monique BOESCH

Titulaire 2 : Véronique SCHUBNEL

Titulaire 3 : Blanche SALING

Point 10 – Election du délégué au CNAS

Madame le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué du CNAS du collège des élus

Madame le Maire ayant en charge la gestion du personnel et étant engagée dans l'action sociale destinée aux agents, elle se propose en tant que candidate à ces fonctions de délégué.

Après vote à bulletin secret , le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Arlette BRADAT en tant que délégué titulaire du collège des élus

Point 11 – Election des délégués à l’Office du Tourisme des Bords du Rhin

Madame le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l’élection des délégués à l’Office du Tourisme des Bords du Rhin.

Chaque conseiller municipal a voté à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après dépouillement décide de désigner les délégués comme suit

- en tant que membre titulaire : Alexandre ROSE
- en tant que membre suppléant : Flavien KOEBEL

Point 12 – Election des délégués à l’Hôpital de NEUF-BRISACH

Madame le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l’élection des délégués à L’Hôpital de NEUF-BRISACH.

Chaque conseiller municipal a voté à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après dépouillement décide de désigner les délégués comme suit

- en tant que membre titulaire : Flavien KOEBEL
- en tant que membre suppléant : Arlette BRADAT

Point 13 – Mainlevée et radiation du droit à l’action résolutoire grevant l’immeuble cadastré section 23 parcelle 50/1

Dans le cadre de la procédure de succession de l’immeuble cadastré section 23, parcelle 50/1, le juge du livre foncier a demandé que le conseil municipal prenne une délibération de mainlevée car la parcelle est actuellement encore grevée au profit de la commune de l’inscription de restriction au droit de disposer, prise en garantie de l’obligation de construire et d’achever une maison d’habitation dans un délai de 4 ans.

Aussi, le Conseil municipal de Weckolsheim, après délibération, à l’unanimité :

- Autorise Madame le Maire à donner mainlevée et radiation du droit à l’action résolutoire inscrit le 11 mai 1998 au livre foncier de WECKOLSHEIM au nom de Monsieur SODER Franck, né le 06 novembre 1962 à FRIBOURG (Allemagne), pour moitié (1/2) indivise et Madame STRY Elvira, épouse SODER, née le 08 octobre 1960 à FRIBOURG (Allemagne) et décédée le 25 décembre 2019 à FRIBOURG (Allemagne) pour moitié (1/2) indivise et grevant l’immeuble cadastré :
 - « commune de Weckolsheim (68600)
 - « Section 23 N° 50/1 – 2 rue des Roseaux – avec 08 a 84 ca sol, maison

- Charge Madame le Maire de signer l'acte de mainlevée de ce droit à l'action résolutoire ou le cas échéant de donner tous pouvoirs à tout clerc en l'étude de Maître Thierry GABRIEL, notaire à NEUF-BRISACH pour donner mainlevée dudit droit.

Point 14 – P.A.V. lotissement « Le Domaine de Castillon »

La commune a fait part de sa volonté de créer un Point d'Apport Volontaire à l'entrée du lotissement « Domaine de Castillon » à la Communauté de Communes comportant des conteneurs semi-enterrés et isolés destinés à recueillir

- le verre
- les papiers/cartons, les bouteilles plastiques, les briques alimentaires, les emballages en acier/alu, les biodéchets

L'avantage de ce point d'apport volontaire est qu'il est situé en centre village. Il apporterait un confort aux nouveaux habitants du lotissement mais également à tous ceux situés aux alentours. Par ailleurs il permettrait de délester le point existant près du stade, lequel est souvent saturé.

Plusieurs réunions en présence de Madame le Maire et de la 1^{ère} Adjointe ont eu lieu sur place avec les représentants de la communauté de communes Pays Rhin Brisach avant le confinement.

Toutefois une réponse défavorable de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a été reçue ce vendredi 26. Des explications sont demandées et Madame le Maire ainsi que la première adjointe ne manqueront pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier.

Point 15 – Election des délégués au Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin

Madame le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin.

Chaque conseiller municipal a voté à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après dépouillement décide de désigner les délégués comme suit

- en tant que membre titulaire : Arlette BRADAT
- en tant que membre suppléant : Dominique BUCHER

Point 16 – Divers

16.1 COMMISSION URBANISME

La commission urbanisme s'est réunie le 24 juin 2020 et a examiné plusieurs dossiers de déclaration préalable de travaux ainsi qu'un permis de construire pour une extension à une maison. Elle a également donné son avis sur un projet d'aménagement sur un terrain appartenant à ALSATERRE. Les éléments composant les bâtiments peuvent être acceptés à condition que le toit plat soit remplacé par un toit pentu.

16.2 COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMUNICATION, DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ACCOMPAGNEE DE LA COMMISSION DE SPORT, QUALITE DE VIE, SECURITE ET CULTURE

Les deux commissions se sont réunies vendredi 26 juin afin d'étudier la possibilité de sécuriser la rue du Moulin ainsi que les lotissements Chapelle et Marbach. Les propositions sont en cours d'analyse et les résultats seront présentés au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

16.3 Calendrier

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 8 septembre 2020. Toutefois si des sujets importants devaient être débattus avant cette date, Madame le Maire se réserve la possibilité de convoquer le conseil avant cette date et pendant la période estivale.

La séance est levée à 22 h 20.

Weckolsheim, le 29 juin 2020

Le Maire,

Arlette BRADAT

